

**Anfh**

Association nationale  
pour la formation permanente  
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

# Rapport d'activité 2018 Champagne- Ardenne

# Édito



2018 est marquée par l'Assemblée Générale du 21 juin, les administrateurs ont validés la refonte des instances afin de garantir l'existence de notre OPCA avec son modèle de fonctionnement de cogestion, de maintenir les missions de proximité et les délégations territoriales.

Le Plan d'Actions a permis de former 1713 agents sur 74 thèmes correspondant aux formations régionales ou coordonnées, dont 16 actions communes à la région Grand Est. La diversité des actions proposées et l'adéquation aux besoins du terrain constituent la force de l'ANFH et de ses équipes, c'est la valeur ajoutée de la proximité.

2 journées régionales sur les thèmes « éthique dans les pratiques professionnelles » et « conciliation vie personnelle et vie professionnelle » ont rassemblés 635 professionnels.

Notre ambitieux projet stratégique territorial se déploie :  
Le maintien dans l'emploi après capitalisation du projet Handicap 2012/2016 débouchant sur une offre visant à aider les établissements à individualiser chaque parcours professionnel d'agent.  
Le déploiement du projet régional SAFITECH pour la professionnalisation des filières techniques et logistiques.  
Le projet régional « Métiers et compétences Grand Est » issu de l'expérimentation de gouvernance du Bureau Unique Grand-Est est en cours de développement, 110 établissements des 3 territoires Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine se sont engagés et les restitutions ont eu lieu auprès de chaque CRG et des établissements.

Je tiens à remercier tous les administrateurs champardennais qui ont participé dans un esprit constructif au Comité Pédagogique Régional et au Comité Régional de Gestion ainsi que toute l'équipe de la Délégation du travail réalisé, de leur dynamisme constant.

**Gérard MARECHAL**  
Président Régional

## Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

# Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

68 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Champagne-Ardenne emploient en 2018, 25 752 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 14 établissements confient leur contribution à l'ANFH Champagne-Ardenne. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

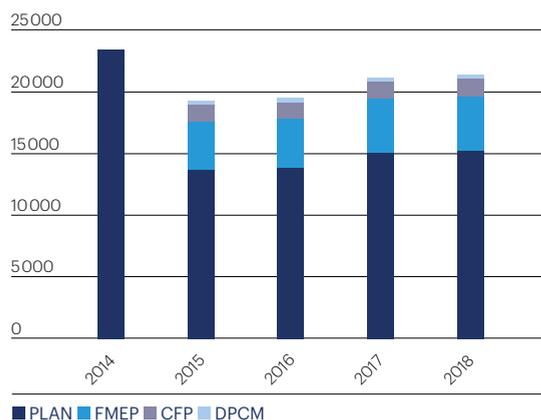
## L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

## L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% – Plan de formation;
- > le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% – CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations s'élève à 21405 K€ contre 21157 K€ en 2017, soit une augmentation de 1,2%.

68

établissements cotisants au 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC

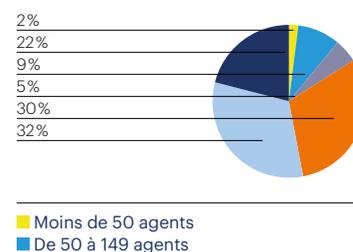
100%

établissements adhérents au 2,1% – Plan de formation

100%

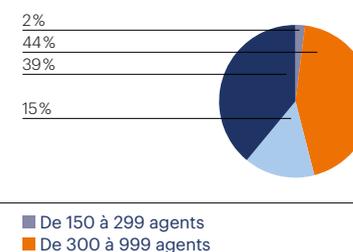
d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

Répartition de la collecte 2,1% – Plan de formation par taille d'établissement



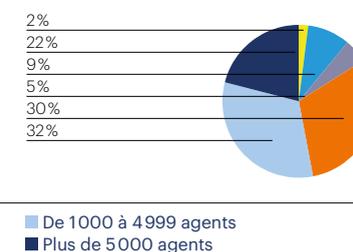
La délégation enregistre 15233 K€ de cotisations au titre 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 53% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% – DPC médical par taille d'établissement



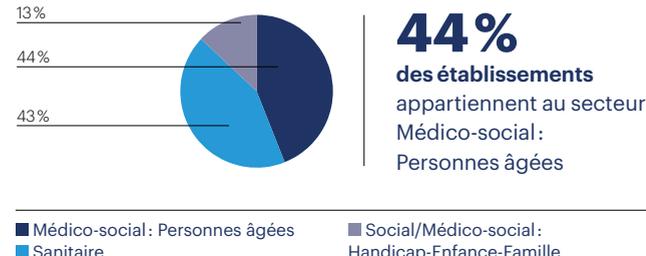
En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 369 K€ et concernent principalement les établissements de 300 à 999 agents.

Répartition de la collecte 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC par taille d'établissement



Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 4352 K€ et 1451 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 84% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



La délégation compte 68 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

Le secteur sanitaire représente 43% des établissements adhérents et 88% des effectifs couverts.

21405 K€

collectés par l'ANFH champagne-ardenne

15233 K€

2,1% – Plan de formation

4352 K€

0,6% – Études promotionnelles

1451 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

369 K€

0,5% ou 0,75% – DPC médical

# Accompagner et construire

## 2,1% – Plan de formation

L'ANFH Champagne-Ardenne met à la disposition de ses adhérents un Plan d'Actions qui vise deux grands objectifs :

- > Accompagner les évolutions des établissements de santé
- > Répondre aux besoins de compétences des professionnels et des établissements.

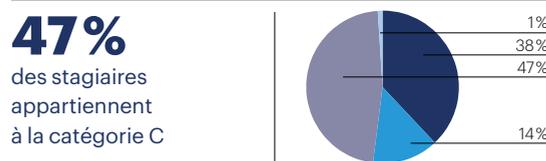
En 2018, 74 thématiques ont été déployées et 1713 agents ont pu en bénéficier.

### L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- > assure une veille juridique et sectorielle;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

### Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 47% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C, contre 45% en 2017.

### Répartition des charges par nature de dépenses



### Répartition des départs, heures, charges et ARF\* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	1003	24102	466	3,1%	67
TYPE 2A	4130	51757	1333	8,9%	37
TYPE 2B	2777	38241	920	6,1%	48
TYPE 2C	18743	247437	5923	39,5%	470
TYPE 3	253	15238	454	3,0%	185
TYPE 4	351	297258	5858	39,1%	6830
TYPE 5	3	1067	18	0,1%	5
TYPE 8	4	68	4	0,0%	4
<b>TOTAL</b>	<b>278264</b>	<b>675168</b>	<b>14977</b>	<b>100%</b>	<b>7646</b>

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 40% et 39% du total des charges.

### Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008) :

- Type 1** Actions de formation professionnelle initiale.
- Type 2a** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

- Type 2b** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).
- Type 2c** Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

- Type 3** Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.
- Type 4** Études promotionnelles.

- Type 5** Actions de conversion.

- Type 8** VAE.

\*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

**27264**  
départs en formation en 2018

**57,4%**  
des agents de la région Champagne-Ardenne ont accédé à la formation en 2018

# Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

## En champagne-ardenne

Le Conseil Régional de Gestion a décidé d'actualiser les critères d'examen des dossiers Études promotionnelles 2018 des établissements dont la cotisation FMEP est supérieure à 40 000 €.

### Maintien en 2018 d'une enveloppe spécifique pour la prise en charge des dossiers d'Études promotionnelles des agents sans poste et/ou en situation de changement de filière.

4 dossiers pris en charge en 2018 pour un montant de 84134 euros.

En 2018, 92 dossiers Études promotionnelles ont bénéficié d'un financement sur les fonds mutualisés (FMEP; FORMEP). Le principal diplôme pris en charge en 2018 est le DE Infirmier soit 28% de l'ensemble.

Viennent ensuite le diplôme d'aide-soignant (27%), et le diplôme de cadre de santé (12%).

## Dix premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	187	185	1,1%
DEAS	60	60	0,0%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	45	41	9,8%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	24	21	14,3%
DE IBODE	21	17	23,5%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	14	12	16,7%
BPJEPS	9	6	50,0%
CAFERUIS	9	7	28,6%
DEAES	8	5	60,0%
DE PUERICULTRICE	4	8	-50,0%
DEAP	4	3	33,3%
AUTRES	23	23	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>408</b>	<b>388</b>	<b>5,2%</b>

En 2018, la délégation compte 408 Études promotionnelles en cours de financement contre 388 en 2017, soit une augmentation de 5,2%. Les diplômes d'État d'infirmier et d'aide-soignant restent les diplômes les plus préparés. Ils représentent respectivement

46% et 15% de l'ensemble des Études promotionnelles en cours de financement. Le nombre de dossiers en cours de prise en charge pour ces diplômes reste stable par rapport à 2017.

## Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	394	170
SUR LE 0,2%	14	6
<b>TOTAL</b>	<b>408</b>	<b>176</b>

Sur 408 Études promotionnelles en cours de financement, 176 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

# 408

Études promotionnelles en cours dont

# 176

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

# Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

## Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

**80,2%**

de dossiers acceptés (hors BC)

**90**

CFP\* (dossiers classiques)

**24**

VAE\*

**14**

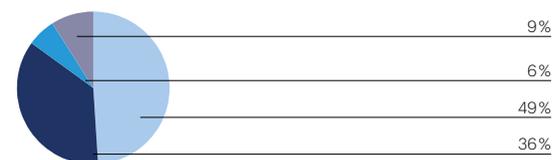
Études promotionnelles\*

**123**

Bilans de compétences\*

\*Nombre de dossiers en cours

## Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



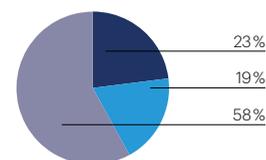
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 90 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 36% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

## Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

**58%**

des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (59%), suivis des agents de catégorie A (23%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

# Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

## DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

**+680**

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

**85%**

concernant les médecins

**14%**

concernant les pharmaciens

**1%**

concernant les chirurgiens-dentistes

# Échanger et mutualiser

## L'action de l'ANFH Champagne-Ardenne

### Instances régionales

**4** Conseils Régionaux de Gestion  
**4** Comités de Gestion Régionaux  
**2** Conseils Pédagogiques Régionaux  
**3** Réunions du Bureau Unique Grand-Est

### Actions de formation régionales

**37** actions  
**63** groupes  
**685** stagiaires

Les 5 premières thématiques :

- > formaliser, actualiser le Document Unique et contribuer à la mise en place d'un PAPRI Pact;
- > parcours de formation modulaire dédié aux GHT Systèmes d'Information;
- > management et bien être au travail;
- > éducation thérapeutique du patient;
- > parcours certifiant acheteurs publics.

### Actions de formation coordonnées

**37** actions  
**86** groupes  
**1028** stagiaires

Les 5 premières thématiques :

- > gestion du stress et épuisement professionnel;
- > gestion de l'agressivité et de la violence;
- > de la bonne utilisation de la grille AGGIR;
- > prise en charge des soins palliatifs;
- > soins et hygiène des pieds.



### Séminaires et réunions de réseau

> 91 participants aux **4 séminaires de territoires** dédiés aux établissements adhérents;

> **regroupement des responsables et chargés de formation** ayant mobilisé 49 participants; Les thèmes majeurs abordés furent « Le décret qualité et la mise en oeuvre de Datadock », « Le Compte Personnel de Formation » ainsi que la promotion du parcours de formation au Conseil en Évolution Professionnelle (CEP);

> 14 professionnels réunis lors du **réseau des référents du DPC médical** organisé autour du thème du DPC et ses évolutions depuis la nouvelle réglementation.



### Journées régionales thématiques

L'ANFH Champagne-Ardenne a mis en place

**2** journées qui ont regroupé **635** participants sur les thèmes suivants :

> **Éthique dans les pratiques professionnelles** (308 participants);  
> **Conciliation vie personnelle et vie professionnelle** (327 participants).

### Des outils au service des professionnels

[ANFH.fr/champagne-ardenne](http://ANFH.fr/champagne-ardenne)  
Le site internet de l'ANFH Champagne-Ardenne permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Champagne-Ardenne.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.

# Projet métiers-compétences Grand Est

À l'heure où le paysage sanitaire, social et médico-social se transforme, où les groupes hospitaliers de territoires sont organisés, de nouveaux métiers apparaissent tandis que d'autres nécessitent de nouvelles compétences dans le secteur public hospitalier. Les établissements doivent donc poursuivre l'adaptation régulière et constante de leurs politiques et outils de ressources humaines.



Le Bureau Unique Grand Est, a décidé la mise en œuvre en dès fin 2017, du projet régional « Métiers - Compétences Grand Est », portant sur la réalisation d'une cartographie régionale des métiers médicaux et non médicaux et la mise en place d'un accompagnement des établissements à la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.

La mise en place de ce projet à l'échelle de la région Grand-Est répond à une série d'objectifs directement opérationnels, permettant de :

- > disposer d'une meilleure connaissance des métiers et des besoins en compétences ainsi que des métiers sensibles ;
- > développer le volet « prévisionnel » de la gestion des ressources humaines dans les établissements ;
- > identifier de nouvelles réponses correspondant aux besoins de professionnalisation et de formation ;
- > favoriser l'aide à la décision de priorisation des fonds de soutien à la professionnalisation ;
- > disposer d'un référentiel commun et ainsi, favoriser les synergies entre établissements.

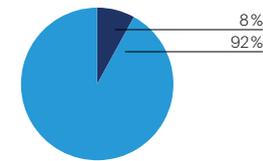
Près de la moitié des établissements de la région Grand-Est (110 sur 224, soit 49%), se sont engagés dans la démarche. La cartographie réalisée atteint ainsi un taux de couverture des agents de 72%.

Les résultats de la cartographie régionale des métiers vont contribuer à enrichir le plan d'actions régionales, future pierre angulaire de l'offre de services de l'ANFH Grand-Est.

# Projet métiers-compétences Grand Est

Répartition des agents de la FPH par métier

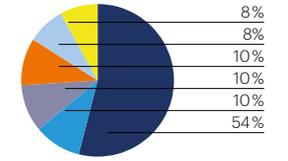
**105 973**  
professionnels



- Médecins, dentistes et pharmaciens (817 professionnels)
- Soignants, agents administratifs, socio-éducatif et techniques, sages-femmes (97 799 professionnels)

Répartition des agents de la FPH par secteur

**54%**  
des métiers sont issus du secteur des soins



- Soins
- Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement
- Management et gestion de l'information
- Achat - Logistique - Technique - SI
- Social et éducatif
- Médecins, dentistes et pharmaciens

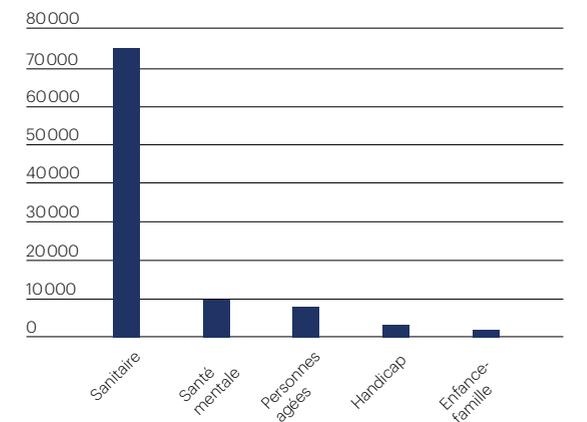
**3 à 15**

établissement par GHT

**3 000 à 19 000**

professionnels selon le GHT

La répartition des agents de la FPH par type d'activité



# Chiffres clés 2018

## Champagne-Ardenne



**68**

Établissements adhérents  
à l'ANFH Champagne-ardenne



**57,4%**

Taux d'accès à la formation

### ADHÉRENTS

**100%** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
2,1% – Plan de formation soit 100 % des agents  
de la FPH de la région

**14** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
au DPC médical

**27 264** Départs en formation  
au titre du plan de formation

**90** Dossiers CFP en cours de financement  
(dossiers classiques) \*

**24** Dossiers VAE  
en cours de financement \*

**123** Bilans de compétences  
financés\*

**408** Études promotionnelles  
financées\*\*

\* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

\*\* Tous fonds confondus

### DONNÉES FINANCIÈRES

**21 405 K€**  
collectés en 2018

### RÉPARTITION

**15 233 K€** 2,1%  
plan de formation

**4 352 K€** 0,6%  
FMEP

**1 451 K€** 0,2%  
CFP/VAE/BC

**369 K€** 0,5% ou 0,75%  
DPC médical